



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2310 549

Le 8 novembre 2023

**OBJET :** **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les effectifs de la Sûreté du Québec**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 24 octobre 2023. À la suite d'une discussion en date du 26 octobre dernier, nous comprenons que vous désirez obtenir divers documents produits par la Sûreté du Québec en 2023, soit :

**1. Documents relatifs aux prévisions des besoins en effectifs policiers :**

Nous vous informons qu'en mai dernier, la Sûreté du Québec a annoncé la mesure d'augmenter le nombre d'effectifs policiers sur le territoire en se fixant la cible d'embaucher 400 recrues en 2023.

**2. Documents relatifs aux études sur les effectifs policiers, incluant les rapports finaux :**

Quant à cet aspect, nous n'avons repéré aucune étude produite en 2023 pour les besoins en effectifs en matière de planification et d'embauche (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Original signé**

Emilie Roy  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels